 **LYCEE POLYVALENT LUMIERE**

**LUXEUIL LES BAINS (70300)**

Affaire suivie par :

Emeline Billotte

Tél : 03 84 40 21 21

Mél : emeline.billotte@ac-besancon.fr

33 ter rue de Grammont

70300 LUXEUIL LES BAINS

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

# REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

**Objet du marché :**

## Acquisition pour le lycée Polyvalent LUMIERE du matériel suivant :

## **Tenonneuse à commande numérique Version 4 arbres (scie + 2 dérouleurs + toupie) 6 axes numérisés**

Acquisition conditionnée par l’obtention d’une subvention spécifique

de la Région Bourgogne - Franche-Comté.

**Pouvoir adjudicateur :**

Lycée Polyvalent LUMIERE – 33 Ter rue de Grammont– 70300 LUXEUIL LES BAINS

LOT UNIQUE

**La date limite de réception des offres est fixée au 08/11/2021 23h59**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – Contexte de l’exploitation - contraintes

ARTICLE 2 – Description de la prestation

ARTICLE 3 – Variantes dont les coûts doivent être présentés de façon indépendante

ARTICLE 4 – Règlement de la consultation

ARTICLE 5 – Renseignements complémentaires

ARTICLE 6 – Hiérarchie des documents régissant le marché

**Article 1. Contexte de l’exploitation - contraintes**

*1.1 Contexte :*

Le présent marché est un Marché à Procédure Adaptée ayant pour objet l’acquisition d’une **tenonneuse** pour la filière bois du lycée LUMIERE de LUXEUIL LES BAINS.

Les formations dispensées au sein de la filière bois sont les baccalauréats professionnels Technicien Menuisier Agenceur (TMA) et Technicien de Fabrication Bois et Matériaux Associés (TFBMA).

Ces formations sont dispensées dans le cadre de la formation initiale et de l’apprentissage. La tenonneuse sera exploitée par l’apprenant, assisté par un professeur.

La présente consultation est soumise aux dispositions de l’article L2123-1 du code de la commande publique Marchés Publics (Marché à Procédure adaptée) et du CCAG Fournitures et Services courants. Le présent marché est un marché de fournitures à bon de commande. Il est composé d’un lot unique (variantes comprises). Les montants doivent être exprimés en euros.

*1.2 Contraintes :*

Moteurs 230V/400V triphasés :

Pour répondre au besoin de notre installation électrique, la tenonneuse devra être équipée de moteurs 230V/400V et d’un transformateur multi tensions pour la commande, permettant ainsi à la machine d’être branchée sur un réseau 230V triphasé (3Ph+PE) ou 400V triphasé (3Ph+PE).

Cette solution évitant l’utilisation d’un autotransformateur.

Le basculement d’une tension de 230V triphasé à une tension 400V triphasé et inversement doit pouvoir se faire sur simple modification de câblage et re-calibrage des protections par un technicien spécialisé.

**Article 2. Description de la prestation :**

*2.1 Caractéristiques techniques attendues*

### Machine de base :

* Machine de structure lourde et faiblement encombrante
* Tous les réglages commandés par l'extérieur (sans ouverture du capot)
* Précision et accès facile aux réglages avec affichages sur 6 compteurs méca- numériques
* Machine avec protection efficace et simple par volets en polycarbonate, libérant un outil à la fois
* Table mobile de 900 x 500 mm coulissante sur douilles à billes guidées sur barre en acier traité et rectifié, avec règle télescopique en aluminium de 1500 mm (2500 mm avec allonge) avec pare-éclats et doubles butées, inclinable de -45° à +45°
* Presseur pneumatique vertical
* Capot acier équilibré par ressorts à gaz, avec accès à tous les outils en position ouverte Raccordements d'aspiration en haut permettant de placer la machine contre un mur Normes CE

### Scie :

Lame travaillant au-dessus du plan de travail comportant ces caractéristiques techniques :

* Course horizontale 150 mm
* Hauteur de coupe 150 mm
* Moteur 3 KW (4 CV) - 400 V
* Vitesse de rotation de la lame 3000 tr/min
* Capacité devant la lame de scie 415 mm
* Lame carbure fournie Ø 415 mm, alésage 30 mm
* Buse d'aspiration Ø 80 mm

### Dérouleurs :

* Réglage indépendant contrôlé par des compteurs méca-numériques, avec possibilité de déplacer verticalement 2 dérouleurs simultanément
* Longueur maxi des tenons 150 mm
* Épaisseur mini/maxi des tenons 5/150 mm
* Dérouleur inférieur : Course verticale de - 5 à + 60 mm
* Dérouleur supérieur : Course verticale 150 mm

Course horizontale de + 40 à - 50 mm

* + Moteurs : 2x 3 KW (4 CV) - 400 V
  + Vitesse de rotation des outils : 5000 tr/min
  + Livré avec 2 porte-outils dérouleur à plaquettes Ø 140 x L= 150 mm, alésage 40 mm (32

plaquettes carbure jetables de 14 x 14 x 2 mm par outil)

Buses d'aspiration : 1x Ø 120 mm et 1x Ø 150 mm

### Toupie :

* Arbre Ø 50 mm
* Longueur utile de l'arbre 170 mm
* Diamètre maxi porte-outils 350 mm
* Course verticale 270 mm
* Course horizontale 170 mm
* Moteur 4 kW (5,5 CV) - 400V démarrage
* progressif
* Vitesse de rotation de l'arbre 3600 tr/min
* Buse d'aspiration Ø 150 mm

**Commande numérique comprenant :**

* Écran tactile (Touchscreen) en 9" pour 6 axes
* Capacité de 99 programmes
* Calibrage prévu axe par axe
* Positionnement au 1/10mm
* Positionnement pour 1 axe, entre 1 et 15 secondes maxi
* Utilisation simple et intuitive
* Clé USB

### Liste des axes numérisés :

Déplacement scie **Version 4 arbres (scie + 2 dérouleurs + toupie) 6 axes numérisés**

Déplacement dérouleur supérieur horizontal Déplacement dérouleur supérieur vertical Déplacement dérouleur inférieur vertical Déplacement toupie vertical

Déplacement toupie horizontal

**Autres caractéristiques** :

Encombrement maximal (L x l x H m) 2,60 x 2,32 x 1,60

Besoin en aspiration 4 650 m³/h à 25 m/s

Décibels 77 dBa

Poids (variable selon options) 1 100 kg

## **Option obligatoirement incluse dans le prix de vente** :

Lèvre pour des bois courts, aluminium

*2.2 Documentation à fournir (impérativement en Français) :*

-Notice de mise en service et de fonctionnement : une en version papier, une en version numérique

-Documentation pédagogique : des jobs permettant de valider à l’installation toutes les options fournies, pour faire des travaux pratiques.

-Dossier technique : il devra être livré avec l’équipement. Il devra regrouper différentes documentations techniques, notamment les schémas et dessins du système, les schémas électriques, la nomenclature des pièces, la référence des éventuels consommables

-Autre documentation : toute documentation jugée utile pour l’exploitation de l’équipement sous format numérique exploitable (Word, Excel, …)

-Certification : la déclaration CE de conformité ou l’attestation CE de type de l’équipement est à fournir. Le prestataire devra donner le nom de l’organisme certificateur délivrant ce certificat CE. Il devra également fournir le rapport de vérification réglementaire relatif aux directives machines. Si le prestataire procède à une auto-certification, ce dernier devra préciser l’organisation interne mise en œuvre.

**Ces documents seront fournis dans le prix de vente.**

*2.3 Prestations attendues* :

Livraison, installation et mise en service :

Le prix de vente devra inclure :

* le transport
* l'installation (déchargement, manutention, implantation)
* la mise en service
* la formation à l'utilisation de la machine

Livraison :

-le délai de livraison sera de 6 mois (hors périodes de congés et selon conditions de la crise sanitaire) à partir de la notification du marché. Nota.

-Le lieu d’installation est : Lycée LUMIERE Site Beauregard 32 rue Pierre Rimey 70300 LUXEUIL LES BAINS

-Le non respect du délai de livraison entrainerait la mise en œuvre de pénalité de retard.

Cette pénalité est calculée par application de la formule suivante : P = V x R / 1 000 dans laquelle P = le montant de la pénalité ; V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d’application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l’ensemble des prestations si le retard d’exécution d’une partie rend l’ensemble inutilisable ; R = le nombre de jours de retard.

## Installation :

-L’enlèvement de la tenonneuse existante est à la charge du prestataire

-La manutention est à la charge du prestataire. Il devra avoir en sa possession tout équipement de manutention nécessaire à la livraison et à l’installation de l’équipement.

-Le raccordement électrique au réseau du lycée devra être réalisé par le prestataire.

## Mise en service et essai :

-la mise en service et les essais nécessaires devront être réalisés avant la livraison définitive au lycée.

-les essais permettant le contrôle du bon fonctionnement de matériel devront se faire en présence du prestataire et des personnes compétentes du lycée Lumière.

-le certificat de conformité devra être fourni à Mme la Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques.

## Formation des enseignants sur site ; Contenu attendu :

-Identification du système

-Prise en main

-Utilisation et exploitation –les enseignants doivent maîtriser la tenonneuse dans son intégralité, à l’issue de la formation,

-Ils doivent également connaître les actions et maintenances préventives à réaliser pour maintenir la machine en bon état de fonctionnement.

-Le prestataire devra préciser la durée de la formation proposée.

-Le prestataire devra également remettre à l’issue de la formation tout document pédagogique présenté pendant la formation.

## **Article 3. Variantes dont les coûts doivent être présentés de façon indépendante :**

Finition : possibilité d’ajouter des modules de finition en option

## **Article 4. Règlement de consultation :**

Procédure dématérialisée : profil acheteur AJI :

La présente consultation sera conduite par voie dématérialisée. Le retrait du dossier de consultation, les demandes de renseignement ainsi que la transmission des offres se fera via le profil acheteur sur le site [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com/).

## Prix :

**Le prix détaillé proposé sera un prix ferme, définitif et non actualisable**, exprimé en euros et devra comprendre :

-le prix de la machine neuve sous garantie constructeur conforme au descriptif de la prestation

-le prix du transport, de la livraison, de l’installation, de la mise en service et des essais,

-le prix de la formation des enseignants

-l'option Lèvre pour bois courts et aluminium

-l’enlèvement de la tenonneuse de type PARVEAU 900 existante sur le site Beauregard

Les éventuelles variantes feront l’objet d’une proposition de prix complémentaire.

## Présentation des candidatures :

Conformément au Code de la Commande Publique, chaque candidat devra répondre à la consultation selon la procédure suivante :

* + Lettre de candidature (DC1) et Déclaration de candidature (DC2) ou DUME
  + Acte d’engagement (en annexe du présent document)

L’ensemble des documents doit être daté et signé du responsable légal de l’entreprise.

## Autres pièces à fournir :

L’offre est constituée des documents suivants :

* Devis détaillé pour l’équipement standard et les options
* Mémoire technique correspondant aux fournitures proposées par le candidat
* Conditions de garantie et de service après-vente : durée, prise en charge du déplacement, de la main d’œuvre et du matériel.
* Présentation de la société
* Références professionnelles de marchés similaires

L’entreprise retenue devra en outre fournir :

* Déclaration de conformité sociale et fiscale

## Date limite de réception des offres et durée de validité :

**La date limite de réception des offres est fixée au 08/11/21 – 23h59**

Seules les offres transmises sur le profil AJI seront examinées

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Sélection des candidatures et jugements des offres :

Les offres non conformes à la consultation seront éliminées, ainsi que les offres anormalement basses (articles L2152-5 et L2152-6 du code de la commande publique).

L’attribution sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L2152-7 et L2152-8 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres sur 100 points.

Critères d’attribution :

**Toute proposition ne répondant pas en tous points au descriptif technique pourra ne pas être retenue.**

-Condition 1 : prix - /20 points

-Condition 2 : qualité (matériel correspondant au cahier des charges) - /40 points

-Condition 3 : qualité des conditions de livraison - /5 points

-Condition 4 : conditions et coûts des services associés - /10 points

-Condition 5 : qualité de la garantie et du SAV avec indication des coûts - /25 points

Les soumissionnaires non retenus seront informés à l’article L2181-1 du code de la commande publique

## Notification et exécution du marché :

A l’issue de la procédure de consultation le marché sera notifié au candidat retenu par courrier recommandé avec accusé de réception.

Seront transmis :

-l’acte d’engagement signé par le pouvoir adjudicateur

-le bon de commande correspondant au devis de l’offre retenue.

## Modalité de facturation et de paiement :

Les factures afférentes au présent marché seront mandatées selon les règles de la comptabilité publique à savoir :

-transmission des factures via le portail Chorus Pro : [https://chorus-pro.gouv.fr](https://chorus-pro.gouv.fr/)

-paiement après service fait (soit livraison, installation complète et formation effectuée)

-délai de paiement : 30 jours. Délai ouvert par dépôt de facture sur Chorus Pro.

Tous les paiements se font par mandat administratif sur le RIB mentionné sur l’acte d’engagement. En cas d’incohérence entre les coordonnées bancaires figurant sur la facture et celle figurant sur l’acte d’engagement, l’acte d’engagement prévaut.

## **Article 5 : Renseignements complémentaires :**

Renseignements administratifs :

-Profil acheteur AJI : <https://mapa.aji-france.com/marche/>

Renseignements techniques :

-Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques : MP PETOLAS

marie-pierre.petolas@ac-besancon.fr

Voies et délais de recours :

Tout recours lié à l’application des clauses du présent règlement devra être porté devant le Tribunal Administratif compétent pour le secteur concerné.

## **Article 6 : Hiérarchie des documents régissant le marché :**

En cas de contradiction, les pièces contractuelles constitutives prévalent les unes contre les autres dans l’ordre suivant :

* l’offre et l’acte d’engagement du fournisseur
* le présent RPC dont l’exemplaire conservé dans les archives de la personne responsable du marché fait seule foi.

Lu et approuvé par l’entreprise candidate au marché A……………………………………………………………………………, le……………………………………

Signature et cachet